



SPECIAL CA BUDGETAIRE

Au **COSOG**, le mois de Novembre est traditionnellement celui du Conseil d'Administration budgétaire, qui permet de voter le budget de l'année suivante. Dans le cas présent les dépenses de 2022.

En 2020 et 2021, les réserves se sont accumulées, dans le contexte COVID, pour atteindre **plus de 6 M€**. Sachant que le fonds de roulement nécessaire au **COSOG** pour fonctionner se situe aux alentours de 2 M€, il serait envisageable de planifier en 2022 des dépenses supplémentaires par rapport à la dotation CDC de l'ordre de 4 M€.

On ne va pas se mentir, les propositions de la **CFE-CGC** au **COSOG** ont peu de chance d'aboutir, car elles ne permettent pas aux ténors du secteur de se glorifier de succès retentissants.

Qu'à cela ne tienne, nous aimons les défis relevés. Nous siégeons assidûment dans toutes les instances du **COSOG** et nous analysons les données contextuelles de cette belle association.

Toutes les organisations syndicales s'accordent à penser qu'il faut simplifier le « mille-feuille » des prestations et des modes de subventionnement **COSOG**, mais paradoxalement, ceux qui sont censés être les locomotives pour initier et gérer ce processus sont aux abonnés absents. Pire, ils continuent à proposer de complexifier l'usine à gaz.

Le constat est simple. L'équipe administrative du **COSOG** s'est pliée en quatre pour satisfaire les exigences des élus, mais arrêtons d'empiler prestations sur prestations, cas particuliers sur cas particuliers, dérogations sur dérogations.

Pour la CFE-CGC, il s'agit de redistribuer votre pouvoir d'achat accumulé sur les comptes du COSOG tout en préservant l'objectif de simplification. Nous ferons donc une unique proposition lors de ce CA budgétaire. Nous considérons qu'il faut garder une marge de manœuvre pour un redémarrage « normalisé » en 2022.

La CFE-CGC propose donc un
« Bonus conséquent de +400€ »
par ouvrant droit sur la prestation
« Aide aux Loisirs » en 2022.

Cela représentera un budget de 2,6 M€ et laissera 1,4 M€ (en sus des 2M€ de fonds de roulement) de flexibilité pour ajuster 2022. C'est simple à mettre en œuvre, tout le monde est concerné par cette redistribution de pouvoir d'achat, c'est budgétairement sécurisé et non aléatoire.

CFE-CGC : une vision pragmatique du COSOG

